

A PROPOS D'UNE NOTE
SUR *ACROCOELIUM CONGOLANUM* BAILLON

par J.-F. VILLIERS ET D. LOBREAU-CALLEN

Dans notre article « A propos d'*Acrocoelium congolanum* Baill. (Icacinacées) » paru dans *Adansonia* 11 (1) 1971, nous avons montré les caractères anormaux du spécimen unique utilisé pour la diagnose. Ces anomalies correspondent à la définition de la monstruosité donnée par R. MC VAUGH, R. ROSS et F. A. STAFLEU : « Monstrosity. A plant or specimen exhibiting an abnormal structural condition (Art. 71) » (*Regnum Veget.* 56 : 17 (1968)). Il convient donc d'appliquer l'article 71 du code de la nomenclature disant : « Un nom de taxon est à rejeter s'il est fondé sur une monstruosité. » Malheureusement, à la suite d'une modification de notre texte, dont nous ne sommes aucunement responsables, une nouvelle combinaison erronée a été établie. Le binôme *Leptaulus zenkeri* Engl. reste valable en conformité avec le Code de la nomenclature. La synonymie est la suivante :

Leptaulus Zenkeri Engl., *Bot. Jahrb.* 43 : 179 (1909).

— *Acrocoelium congolanum* BAILL., *Bull. Soc. Linn. Paris* 2 : 988 (1892).

— *Leptaulus congolanus* (BAILL.) LOBREAU-CALLEN et VILLIERS, *Adansonia* 11 (1) : 138 (1971).

J.-F. VILLIERS
Laboratoire de Phénégamie
Muséum-PARIS

et
D. LOBREAU-CALLEN
Laboratoire de Palynologie E. P. H. E.
6, rue de Buffon - PARIS